

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 24 février 2021

Le Conseil communal a nommé Catherine Perroud apprenante ASE, orientation enfants, auprès de la structure d'accueil Snoopy.

Le Conseil communal a ratifié le transfert de services de M. Jean Charles Zuchuat, passant au 1.3.2021 du service de l'entretien à celui des travaux publics.

Le Conseil communal a approuvé les dispositions fixant les conditions générales de vente – les informations pratiques et le règlement intérieur - pour le théâtre et centre culturel « Le Baladin ».

Eu égard aux décisions prises par le Conseil Fédéral qui sont tombées ce jour en lien avec le Covid-19, le Conseil communal a décidé d'annuler la saison culturelle 2020-2021 du théâtre et centre culturel du Baladin.

L'acoustique de l'espace UAPE de Moréchon 2 devant être améliorée, le Conseil communal a adjugé à :

- Acouver Isol SA, la fourniture des panneaux acoustiques,
- Fabrikabois sàrl, la pose des panneaux acoustiques,
- ArtValais par M. Issam Rezgui pour réaliser la fresque des panneaux de l'UAPE,
- CSD Ingénieurs SA pour le suivi et le contrôle du montage des panneaux acoustiques.

Le Conseil communal a pris la décision d'abaisser la vitesse à la zone industrielle de Redin, passant de 80km/h à 40 km/h avec un renforcement du marquage et de la signalisation le long de cette route et autres routes adjacentes (entrées/sorties de localité).

Le Conseil communal a confirmé la commande, pour le corps des sapeurs-pompiers, d'un nouveau véhicule de transport modulaire remplaçant le camion Magirus, véhicule qui sera porté au budget 2023.

En mars 2020, le Conseil communal avait décidé de déployer progressivement sur le territoire de la Commune l'éclairage dynamique à réduction nocturne dans le cadre du budget pluriannuel. Pour 2021, le Conseil communal a adjugé à Oiken SA la modernisation et adaptation de l'éclairage public (remplacement des lampes à vapeur de mercure) à Ormône – Roumaz et St-Germain ainsi que la remise à niveau de l'éclairage passages piétons.

Le Conseil bourgeoisial a donné mandat à la société Serec sàrl, pour établir un rapport complet présentant les variantes possibles pour le futur de la Bourgeoisie de Savièse.

Le Conseil communal a adjugé les travaux de maçonnerie pour le confortement sismique du bâtiment du cycle d'orientation à l'entreprise Evéquoze SA.

Le Conseil communal a adjugé au bureau DPE électrotechnique,

- les adaptations techniques complémentaires permettant, chaque printemps, un redémarrage automatique de la turbine de Dilogne,
- la fourniture et l'intégration dans la télégestion de nouvelles vannes de régulation des réservoirs des Mouresses et de Drône, en remplacement des vannes à flotteur.

Selon les recommandations de la Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers (CSSP) en ce qui concerne l'hygiène sur les sites d'intervention et dans le but de préserver la santé des sapeurs-pompiers, le Conseil communal a validé l'achat de 52 vestiaires auprès de la maison Pfefferlé & Cie SA.